

Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM HISTORIQUE DE LA VILLE DE PESSAC

Association régie par la Loi de 1901

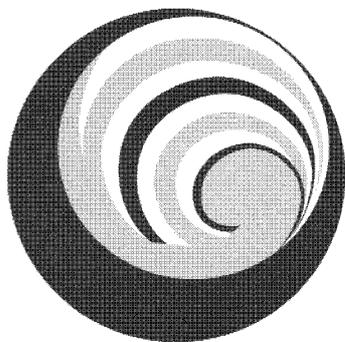
Mairie de Pessac
33 600 PESSAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261



Béatrice PRÉVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Festival du film d'histoire de la ville de Pessac relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Mes travaux m'ont permis de m'assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon, le 13 juin 2019
Béatrice PrévotEAU-Otmani
Commissaire aux comptes



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

2018

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 664	20 782	8 882	13 404
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	9 296	8 851	445	689
Autres immobilisations corporelles	35 267	32 801	2 466	2 400
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	22		22	22
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	74 249	62 434	11 815	18 515
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	8 287	4 320	3 967	5 535
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	792		792	934
Créances				
Usagers et comptes rattachés	66 335	434	65 901	42 062
Autres créances	149 130		149 130	86 626
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	52 140		52 140	79 446
Charges constatées d'avance	2 546		2 546	2 782
ACTIF CIRCULANT	279 229	4 754	274 475	217 385
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	353 478	67 188	286 290	233 900

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	104 887	103 160
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-50 212	-40 825
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 894	-9 386
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	50 782	52 949
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 161	101 119
Dettes fiscales et sociales	63 255	65 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 209	377
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 883	13 787
DETTES	235 509	180 952
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	286 290	233 900

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	4 991	5 879
Production vendue	135 755	118 475
Production stockée	2 751	5 535
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	436 664	435 128
Reprises et Transferts de charge	5 859	2 103
Cotisations	1 050	1 050
Autres produits	5 636	1 612
Produits d'exploitation	592 705	569 784
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	351 076	320 583
Impôts et taxes	30 685	30 909
Salaires et Traitements	146 307	160 822
Charges sociales	53 718	58 122
Amortissements et provisions	11 765	5 027
Autres charges	3 276	3 918
Charges d'exploitation	596 827	579 381
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 121	-9 597
Opérations faites en commun		
Produits financiers	320	257
Charges financières	13	5
Résultat financier	307	251
RESULTAT COURANT	-3 815	-9 345
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	79	41
Résultat exceptionnel	-79	-41
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 894	-9 386

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FESTIVAL INTERNAT.FILM D'HISTOIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 286 290 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 894 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 7 181 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	28 414	1 250		29 664
Immobilisations corporelles	43 085	1 478		44 563
Immobilisations financières	22			22
Total	71 521	2 728		74 249
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	15 010	5 772		20 782
Immobilisations corporelles	39 996	1 656		41 652
Immobilisations financières				
Total	55 006	7 428		62 434
ACTIF NET	16 515			11 815

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 250	1 478		2 728
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 250	1 478		2 728
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	5 772	1 656	7 428
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	5 772	1 656	7 428
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 218 011 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	66 335	66 335	
Autres	149 130	149 130	
Charges constatées d'avance	2 546	2 546	
Total	218 011	218 011	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIR A RECEVOIR	3 397
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 400
Total	4 797

Les subventions à recevoir au 31/12/2018 s'élèvent à 116 500€.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	29 762			29 762
Legs et donations				
Subventions affectées	73 398	1 727		75 125
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	103 160	1 727		104 887
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-40 825	-9 386		-50 212
Résultat de l'exercice	-9 386	9 386	3 893	-3 894
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	52 949	1 727	3 894	50 782

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 235 509 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 161	157 161		
Dettes fiscales et sociales	63 255	63 255		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 209	1 209		
Produits constatés d'avance	13 883	13 883		
Total	235 509	235 509		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	14 468
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	4 865
Dettes prov.pour congés payés	5 202
Charges sociales/congés payés	2 765
AUTRES CHARGES FISC. A PAYER	4 348
AVOIRS A ETABLIR	282
Total	31 929

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 546		
Total	2 546		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	13 883		
Total	13 883		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 28 071 Euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE, qui a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, a été utilisé conformément aux objectifs prévus par les textes notamment à travers des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Contributions volontaires

La mairie de Pessac met à disposition de l'association des biens mobiliers et immobiliers et prend à sa charge diverses dépenses.

Ces contributions ont été identifiées mais non valorisées :

- Mise à disposition de biens immobiliers : 2 bureaux dédiés à l'association dans le complexe cinématographique et culturel Jean Eustache pour une superficie de 59 m²,
- Prise en charge de dépenses : eau, électricité, gaz, entretien et réparation des locaux, mise à disposition du service courrier de la mairie et fourniture en papier reprographie.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes